



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné, par la présente, que le conseil municipal se réunira en séance ordinaire le **lundi 20 mars 2023**, à 20 h, afin de se prononcer, entre autres, sur la demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme concernant l'immeuble suivant :

297, rue des Nénuphars

Une dérogation mineure est demandée afin de permettre l'agrandissement de l'aire de stationnement en cour avant de la résidence du 297, rue des Nénuphars. Le stationnement posséderait une largeur totale de 10,22 m, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une largeur maximale de 8 m.

Toute personne intéressée par cette demande, qu'elle soit favorable ou défavorable, peut transmettre ses commentaires par écrit à l'attention de la greffière de la Ville, à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, au 2, place La Salle, Baie-Comeau, G4Z 1K3 ou par courriel à greffebc@ville.baie-comeau.qc.ca au plus tard le 19 mars 2023, ou en personne lors de la séance du conseil municipal le 20 mars 2023 à 20 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 19, avenue Marquette.

Baie-Comeau, le 23 février 2023

**Annick Tremblay, greffière
et directrice des affaires juridiques**